

Association Suzanne Michaux : un bénévolat de compétences, gratuit et bienveillant

Cette association versaillaise, reconnue d'utilité publique, a été fondée en 2004 grâce à un legs de Madame Suzanne Michaux, pionnière de la formation professionnelle pour jeunes filles, en vue de favoriser l'insertion professionnelle des personnes en difficulté.

Créée à l'initiative du Conseil Départemental des Yvelines, elle est affiliée à la Société de Saint Vincent de Paul, luttant contre la solitude et la pauvreté. L'Association Suzanne Michaux a bénéficié également du concours et de l'appui logistique de trois autres associations : SVP Jeunes (Service Versaillais de Prévention auprès des jeunes défavorisés), Yvelines Emploi Solidarité chargée d'accompagnement des personnes en recherche d'emploi et Salvetera, spécialisée en aide à la création et au développement d'entreprise.



Depuis 17 ans, elle accompagne les projets de création d'entreprise de celles et ceux qui ont décidé d'être leur propre employeur et qui projettent de créer leur entreprise commerciale, artisanale ou de service. Une autre antenne a été également créée à Houilles en 2009.

Rencontre avec Bernard Perrillon,
Président de l'Association Suzanne Michaux :

Isabelle Chabrier : Quelle est la vocation de l'association ?

Bernard Perrillon : il s'agit d'aider toute personne souhaitant créer son entreprise, son propre emploi, dans le domaine commercial, artisanal ou de service. Notre action repose sur l'écoute, la bienveillance, l'accompagnement dans la durée, sous le sceau d'une confidentialité et d'une confiance réciproques. L'Association propose ses services à toutes les femmes et tous les hommes qui veulent créer une entreprise dans les Yvelines et tout particulièrement les personnes sans emploi ou en difficulté.

IC : Comment définiriez-vous votre action ?

BP : L'action de l'association Suzanne Michaux repose sur 3 piliers :

- L'aspect humain : l'homme reste au cœur du projet de création d'entreprise
- L'aspect social : la réinsertion sociale est au centre des préoccupations de notre mission
- Et l'aspect économique : la participation au développement du tissu économique local.

Nous aidons donc surtout à la création de TPE (très petites entreprises) allant de 0 à 10 salariés.

Un bénévolat de compétences, personnalisé et gratuit

IC : Comment se déroule l'accompagnement des futurs entrepreneurs ?

BP : Chaque personne est accompagnée par deux tuteurs.



**MAISON des CRÉATEURS
D'ENTREPRISE**
ASSOCIATION SUZANNE MICHAUX

Notre association compte aujourd'hui une trentaine de tuteurs bénévoles répartis sur nos deux antennes : Versailles et Houilles. Les tuteurs sont des personnes expérimentées, actives ou retraitées, aux profils très variés : chefs d'entreprise, cadres, professions libérales ...

Nous disposons en outre d'un réseau de partenaires et d'experts qualifiés pour des conseils dans des domaines spécifiques tels que le montage juridique, la protection sociale, la création de sites internet, l'expertise comptable.

Nous travaillons en partenariat avec des organismes de financement tels que l'AFACE (qui accorde de prêts d'honneur aux créateurs eux-mêmes), l'ADIE (microcrédit pour celles et ceux qui n'ont pas accès aux prêts bancaires) et Yvelines Active (qui garantit les prêts bancaires).

L'accompagnement de notre association se déroule en amont de la création de l'entreprise (définition du projet, élaboration du business plan, organisation et préparation de la création) puis si le créateur le souhaite, en aval (aide au démarrage de l'activité). Après avoir évalué la capacité du candidat à devenir entrepreneur, les tuteurs l'aident à monter son projet, mais c'est toujours le postulant à la création d'entreprise qui reste le principal acteur. L'Association Suzanne Michaux propose un accompagnement de proximité, personnalisé, dans la durée. Et point important, nos prestations sont gratuites ! Ce qui nous permet d'accueillir tous les porteurs de projet !

Avant tout, l'écoute et la bienveillance

Au-delà de l'accompagnement « technique », notre accompagnement a une vocation humaniste qui est notre marque de fabrique. Notre action repose sur l'écoute et la bienveillance. Elle vise à aider les porteurs de projet à se construire ou se reconstruire en menant à bien un projet de création d'entreprise. Chacun reçoit l'écoute et le temps nécessaires à ses besoins. La durée de l'accompagnement est adaptée à chaque projet.

IC : Quel est le profil de ces entrepreneurs ?

BP : Nous accompagnons une majorité de femmes (55%). 60% des porteurs de projet sont en précarité d'emploi. Ils sont en grande majorité domiciliés dans l'agglomération versaillaise, (aux 2/3), mais de plus en plus et grâce à l'adoption par tous de la visio-conférence, nous accompagnons des personnes issues de tout le département des Yvelines.

IC : Les demandes d'accompagnement ont-elles baissé depuis cette crise sanitaire et quel est actuellement l'état d'esprit des porteurs de projets ?

BP : La demande d'accompagnement à la création est restée peu ou prou la même. En 2020, nous avons accompagné le même nombre de projets et de créations qu'en 2019 ! Ce qui est nouveau, c'est que les conséquences de la crise sanitaire et économique ainsi que nos discussions avec la Communauté d'Agglomération de Versailles nous conduisent de plus en plus à aider des créateurs à mieux faire démarrer leur activité, voire à la préserver dans le contexte économique difficile qu'ils traversent actuellement.

IC : Quel avenir voyez-vous pour l'Association Suzanne Michaux dans ce contexte social et économique actuel ?

BP : Les créations d'entreprises ont atteint en France en 2020, un pic historique supérieur à 900 000. C'est également le cas dans les Yvelines et à Versailles. Elle est devenue une réelle alternative à l'emploi salarié. Par ailleurs, la crise sanitaire que nous traversons aura sans doute dans les prochains mois, des conséquences sur l'emploi.

La Maison des Créateurs d'Entreprise Suzanne Michaux a par conséquent un rôle primordial à jouer à l'avenir pour accompagner un nombre croissant de porteurs de projets !

Un nombre encore trop grand de personnes se lancent dans la création d'entreprise sans accompagnement. Or, être accompagné c'est avoir 50% de chances de réussite en plus !

Aussi, notre association a et aura à l'avenir toute sa place pour aider celles et ceux qui sont tentés par l'entrepreneuriat, qui sont éloignés de l'emploi ou en situation de précarité.

C'est un formidable défi pour notre association et, pour chaque tuteur, une aventure humaine extrêmement riche en rencontres et partages !

IC : Ce cercle vertueux de tuteurs et porteurs de projets génère une collaboration fructueuse, plus d'un tiers des candidats ont créé leur entreprise ou ont retrouvé un emploi salarié, 1 600 projets de création d'entreprises ont vu le jour depuis la création de l'association, soit à peu près d'une centaine par an ...

Ainsi comme le déclare le scientifique et philosophe Albert Jacquard : « La véritable activité de l'homme consiste à se construire soi-même en rencontrant les autres. La fraternité a pour résultat de diminuer les inégalités, tout en préservant ce qui est précieux dans la différence ... ».

Quelques témoignages de bénéficiaires :

Florence OVAERE, Psychopédagogue, créatrice et Présidente de l'association « Au bonheur d'Apprendre » - www.aubonheurdapprendre.fr

FO : J'ai eu recours à l'association Suzanne Michaux dans le cadre du lancement de mon activité d'accompagnement scolaire

« Apprendre à apprendre » en 2018, puis une seconde fois cet hiver pour la création de l'association « Au bonheur d'apprendre » qui lutte contre le décrochage scolaire et diffuse une pédagogie de la réussite auprès d'enfants de milieux sociaux défavorisés. Les bénévoles de l'association m'ont conseillée et soutenue avec une grande bienveillance et une grande disponibilité. Ils n'ont pas compté leur temps et ont été réactifs lorsque j'ai été confrontée à des difficultés et imprévus. Ils m'ont mise à l'aise, ont valorisé mon audace de créatrice et déculpabilisée par rapport à mes zones de méconnaissance dans les domaines administratif et juridique. Ils m'ont interpellée et remise en selle lorsque je me décourageais, ce qui arrive parfois aux personnes qui entreprennent. L'action de ces bénévoles a eu un vrai effet levier dans la création de l'association.



Alice da COSTA, Art-thérapeute et formatrice pour adultes.

AD : J'ai fait appel à l'association Suzanne Michaux entre 2018 et 2019, alors que je souhaitais créer une structure juridique pour ma nouvelle activité professionnelle. En effet, anciennement coordinatrice pédagogique, notamment L'ESSEC Business School, je suis devenue

art thérapeute en 2016. Mon objectif était de proposer des ateliers créatifs à des personnes en recherche d'emploi pour leur redonner confiance en eux et leur permettre de s'exprimer avec aisance devant un recruteur, ce que je fais aujourd'hui en Mission Locale et au Greta des Yvelines.

Les 2 bénévoles qui m'ont accompagnée m'ont soutenue dans cette reconversion professionnelle, m'ont boostée dans mes démarches, mais aussi y ont cru avec moi pour que j'ose me lancer. A chaque fois, ils ont pris le temps de m'écouter dans mes interrogations, mes désirs, mes idées, et ont été force de proposition. Ils m'ont même sollicitée pour une animation artistique à la Rencontre des créateurs d'entreprise de novembre 2019 qui a eu lieu à la Mairie de Versailles. Cette association est un vrai tremplin pour les entrepreneurs !

Isabelle Chabrier
Association Suzanne Michaux
24 rue du Maréchal Joffre – 78000 VERSAILLES
Tél : 01 30 21 96 86 - www.suzannemichaux.fr
Mail : contact@suzannemichaux.fr
Du lundi au vendredi de 10 h 00 à 12 h 00